



ARRÊTÉ N°25-27

Le Maire de MONS EN PEVELE,

VU les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion de « LA PEVELE CLASSICS » organisée le dimanche 06 avril 2025 par la 3CTeam de CAMPHIN EN CAREMBAULT, il y a lieu de prendre toutes mesures afin d'éviter les accidents et assurer le bon déroulement de l'épreuve,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : La Circulation sera interdite de 11h00 à 18h et le stationnement sur la chaussée de tout véhicule à moteur sera interdit de 08h00 à 18h00, le dimanche 06 avril 2025 sur l'itinéraire suivant :

D917 - D954 rue Saint Jean - D120 rue de Martinval -Chemin de la Croix Blanche -
Rue de la Vincourt - D30 rue de Secmont - Pavé du Cimetière - Pavé Goube - Chemin du
Grand Cat - Chemin du Blocus - Pavé du Moulin

ARTICLE 2 : Un itinéraire de déviation ainsi que la matérialisation de l'interdiction édictée à l'article 1 (signalétique, barrières et commissaires de course) seront mis en œuvre par l'organisateur de l'épreuve.

ARTICLE 3 : En cas de nécessité ou de force majeure, le franchissement des carrefours ne pourra s'effectuer qu'avec l'autorisation et sous la responsabilité des agents de la force publique.

ARTICLE 4 : Tout véhicule stationnant sur la chaussée sera considéré comme dangereux et pourra être enlevé à la demande d'un représentant de la force publique.

ARTICLE 5 : La vente et la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le parcours à compter du vendredi 04 avril à minuit.

ARTICLE 6 : Mme la Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Nord à LILLE,
- Monsieur le Président du Conseil Général du Nord – Unité Territoriale de DOUAI,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THUMERIES,
- Monsieur le Chef du Service Prévision du SDIS 59 Groupement 3 à VILLENEUVE D'ASCQ,
- Monsieur le Président de l'Association 3CTEAM à CAMPHIN EN CAREMBAULT.

FAIT A MONS EN PEVELE, le 14 Février 2025.

Le Maire,
Sylvain PEREZ

